

Dans le cadre des mesures de précaution visant à endiguer la propagation du Coronavirus (COVID 19), l'ANRT vous informe qu'à compter **du 16 mars 2020, les dépôts des dossiers** (y compris les compléments de dossiers et les justificatifs de paiement), peuvent se faire **d'une manière électronique suivant les moyens suivants** :

[Lire la suite](#)

[Retour](#)

Source URL: <https://www.anrt.ma/lagence/actualites/covid-19-note-dinformation-sur-certains-services-fournis-par-lanrt>